

L'entente des groupements féminins pour des buts communs

A NICE

Nous avons déjà indiqué les ententes réalisées à Paris et à Marseille par les Associations féminines soit pour la question du suffrage, soit pour la défense du travail féminin.

A Nice, Mme Déplat a tenté une action plus générale. Voici, à titre indicatif, l'appel adressé par elle dans les journaux niçois et les premiers résultats obtenus :

UNION FRANÇAISE

POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

Il est nécessaire que se groupent toutes les forces féminines dispersées. Ce n'est qu'à cette condition que les femmes pourront obtenir la place qui leur est due dans la nation et dans la cité et qu'elles pourront travailler efficacement à la réalisation des grands redressements que toutes les associations féminines inscrivent à leur programme : plus d'ordre, plus de justice, plus de bonté, en un mot : plus de liberté, plus d'égalité, plus de fraternité.

Une invitation à se réunir pour jeter les bases de ce regroupement est adressée aux associations féminines suivantes : 1. Veuves de guerre, Veuves de guerre de l'U.F., Veuves de guerre remariées, Veuves de guerre de l'A.R.A.C.

2. Groupements des travailleuses. — Syndicats féminins chrétiens, Syndicats féminins de la Bourse du travail, Dames fonctionnaires et Veuves de fonctionnaires, Soroptimist Club, Entraide féminine de la rue Saint-François-de-Paule.

3. Associations féministes. — Fédération nationale des femmes, Union nationale pour le vote des femmes, Union Française pour le suffrage des femmes.

4. Associations de caractère politique. — Dames royalistes, Dames bonapartistes, Dames des Jeunes Patriotes, de la Solidarité française, Groupements féminins de la Fédération républicaine des Croix de feu, de la Jeune République, Groupement féminin du Parti démocrate populaire, de l'Alliance démocratique, de la Ligue des Droits de l'homme, des Femmes socialistes, des Femmes communistes, Comité départemental du rassemblement mondial des femmes contre la guerre et le fascisme, l'Union fraternelle des femmes contre la misère et la guerre, Ligue des mères et des éducatrices pour la paix.

5. Forces morales et spirituelles. — Groupements de Dames catholiques, protestantes, israélites, théosophes, etc., et Groupement féminin de la Ligue de la moralité publique et toutes autres associations féminines qui auraient pu être oubliées.

Sans qu'aucune de ces associations perde rien de son indépendance, de ses buts, de ses moyens d'action, sans qu'aucune ait le pas sur les autres, ce regroupement de forces féminines, qui ne peut rien si elle sont dispersées, peut se faire à une condition : c'est que chacune des déléguées garde vis-à-vis des autres une absolue tolérance et ne cherche jamais à faire de la propagande pour son propre groupement.

Ce Front féminin peut s'entendre sur le programme suivant, qui sera à étudier et à discuter : droit des femmes au travail, suppression de l'incapacité civile de la femme, droits égaux des parents sur les enfants, droits de vote et d'éligibilité pour les femmes, protection de l'enfance misérable, malheureuse, abandonnée, travail pour la défense de la paix, lutte contre la vie chère, contre le chômage, les taudis, l'immoralité et la prostitution. La première réunion aura lieu petite salle Bréa, le lundi 20 janvier, à 20 h. 30; sans aucune convocation individuelle. Chaque groupement désignera trois déléguées, chargées de le représenter et de prendre une décision de principe quant à l'organisation du Regroupement des Forces Féminines.

Comme suite à cet appel 33 groupements féminins se trouvèrent réunis à la date indiquée. Les questions suivantes, mises

aux voix, donnèrent les résultats que voici :

1 — *Droit à la vie* — droit de la femme au travail — adopté à l'unanimité.

2 — *Droits civils* — suppression de l'incapacité civile de la femme — adopté à l'unanimité; droits égaux des parents sur les enfants adopté à l'unanimité.

3 — *Droits civiques* — droit de vote et d'éligibilité — adopté à l'unanimité, moins une voix, celle d'une des déléguées de l'Union des corporations françaises.

4 — *Devoirs sociaux* — protection de l'enfance malheureuse et abandonnée — adopté à l'unanimité.

5 — *Défense de la paix intérieure et extérieure* — adopté, après discussion assez vive, à l'unanimité moins une voix, celle de l'une des déléguées de la Fédération Nationale pour le vote.

6 — *La lutte contre la vie chère, le chômage, les taudis, l'immoralité, la prostitution, l'alcoolisme*, rallient également l'unanimité.

Sollicitées de donner leur adhésion définitive, se déclarent pleinement d'accord sur le programme et adhèrent dès ce soir les associations dont les noms suivent : Veuves de Guerre de Nice, Fédération Musicale Populaire de Nice, Union Fraternelle des Femmes de Grasse, U.F.F. de Nice, Jeunes Communistes, Femmes Communistes S.F.I.C. de Nice, Jeune République, Femmes Fonctionnaires, Secours Rouge International, Union Française pour le Suffrage des Femmes de Nice, U.F.S.F. de Vence, U.F.F. de Vence, Entraide Féminine, Fédération Sportive et Gymnique du Travail de Nice, Idéale Sportive Ouvrière, U.F.F. d'Antibes, Comité Féminin du Rassemblement Mondial de Nice, Comité Féminin du Rassemblement Mondial d'Antibes.

Les associations dont les noms suivent se réservent d'en référer à leur Comité Central : Union des Corporations Françaises, Club des Alliées de Nice, Union des Syndicats Professionnels Féminins, Union Féminine Française, Soroptimist Club, Comité Mondial des Femmes de Menton, Fédération Nationale des Femmes de Nice, Fédération Républicaine Féminine, Union Nationale pour le Vote des Femmes, Association Nationale des Infirmières Diplômées, Mutuelle des Infirmières, Femmes Socialistes S.F.I.O. de Nice.

Un seul refus est enregistré.

Ajoutons qu'à la deuxième réunion 20 Associations étaient présentes. Un certain nombre d'entre elles : la Fédération Nationale des Femmes, la Fédération Républicaine, l'Union Nationale pour le Vote des Femmes, le Soroptimist Club, ont spécifié qu'elles désiraient limiter leur participation à la seule lutte pour l'obtention des droits civiques.

Les femmes socialistes ont également borné leur adhésion permanente pour la seule question du suffrage.

Depuis lors, certaines défections sont parvenues... mais le Comité d'Entente reste solide et sa formule peut servir d'exemple à toutes les villes de France.

Madame Déplat Chevalier de la Légion d'honneur

Le succès remporté par Mme Déplat coïncide heureusement avec sa nomination dans la Légion d'Honneur et c'est pour nous une occasion de la présenter plus longuement à nos lecteurs.

Mme Déplat est une féministe de longue date et elle fut une des premières collaboratrices de *La Française* lorsque celle-ci fut fondée en 1906.

Elle fit ses études à Lyon, à l'Ecole Normale d'abord, puis à la Faculté des Let-

tres. En 1902 elle était déjà secrétaire de l'association lyonnaise « Action et Education Féministe ». Et pendant ses quarante années de service dans l'enseignement, elle fut une active militante de notre cause. Nommée professeur de lettres à l'Ecole supérieure d'Aix-en-Provence, elle collabora dès le début de la guerre à l'organisation de l'Hôpital des Femmes de France, dont elle fut secrétaire-gestionnaire.

En 1917 elle fonda dans cette ville un groupe de l'U.F.S.F., en même temps que l'Œuvre de Protection du Bébé. Elle jeta également les bases du Foyer de l'Étudiante et d'un Office de renseignements pour les femmes.

Dès 1908 Mme Déplat avait été nommée Déléguée cantonale dans l'Ardèche. Peu de temps après son arrivée à Aix elle fut nommée membre du Comité des Pupilles de l'Ecole et des Pupilles de la Nation dans les Bouches-du-Rhône. Nommée à Paris, elle continua son activité en faveur des œuvres sociales et fut nommée en 1928 administratrice de la Caisse des Ecoles de Champigny-sur-Marne.

Enfin, lorsque Mme Déplat décida de se fixer définitivement à Nice, elle y prit la tête du mouvement suffragiste lui donnant une influence qu'il n'avait jamais connue. Elle fonda, parallèlement au mouvement féministe, un Centre féminin et un Foyer, points de départ d'une action sociale incessante.

Faut-il ajouter que, mère de famille attentive, la plus grande partie de son temps est consacré à ses enfants et petits-enfants.

Nous sommes heureuses que le petit ruban rouge qui vient de lui être accordé nous ait donné l'occasion de faire connaître à nos amies féministes une de celles dont l'intelligence, la bonté, le libéralisme font honneur à l'U.F.S.F. et au mouvement féministe tout entier.

C..B.

1936-07-03
n° 1183